DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

OBJET:

DELIBERATION
APPROUVANT LA
CONVENTION AVANCE
TRESORERIE
ANNEMASSE
AGGLOMERATION

N° CS2025-61

Nombre de délégués titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués

Présents : 23 Pouvoirs : 3

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français SIEGE : 15 avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juillet à 12h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 27 juin 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• <u>Délégués titulaires</u> :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - Mme Christine DUPENLOUP - M. Patrice DUNAND - M. Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT - Mme Chrystelle BEURRIER - M. François DEVILLE - M. Denis MAIRE - M. Julien BOUCHET - M. Christophe SONGEON - M. Jean-Claude TERRIER - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - Mme Nadine JACQUIER - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - Mme Carole VINCENT - M. Eddi ETIENNE - M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Yves CHEMINAL – M. Bernard VUAILLAT suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Déléqués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER – Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. François DEVILLE

Délégués excusés :

Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - Mme Annick GROSROYAT - Mme Marie-Pierre BERTHIER - M. Claude MANILLIER - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrick ANTOINE - M. Bernard BOCCARD - M. Christophe ARMINJON - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Michel

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le

ID: 074-200075372-20250716-CS2025_61-DE

MERMIN – M. Claude THABUIS - M. Stéphane VALLI
- M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M.
Pierrick DUCIMETIERE – Mme Isabelle
HENNIQUAU – M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril
DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL - M. Benjamin
VIBERT - M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET Mme Catherine BRUN

DELIBERATION APPROUVANT LA CONVENTION AVANCE TRESORERIE ANNEMASSE AGGLOMERATION

Vu l'article L. 1618-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction DGCP n°02-042-M0 du 3 mai 2002 relative aux opérations de crédit effectuées entre collectivités locales ;

Vu la délibération n°CS XXX du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 11 juillet 2025 adoptant le budget AOM du Genevois français,

Vu le règlement budgétaire et financier ;

A partir du 1^{er} juillet 2025, le Pôle métropolitain du Genevois français se verra transférer la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » sur le territoire de deux de ses EPCI membres, dont la communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération. Ledit transfert nécessite d'assurer la continuité du service public de transport.

Or, le Pôle métropolitain du Genevois français doit couvrir des besoins en trésorerie sur la période allant 1^{er} juillet 2025 au 31 octobre 2025 notamment dans l'attente qu'il soit statué sur le transfert de résultats. Ces besoins s'élèvent à 3 millions d'euros.

La communauté d'agglomération d'Annemasse – les Voirons Agglomération consent donc une avance de trésorerie à hauteur de 3 millions d'euros au Pôle métropolitain du Genevois français pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 octobre 2025. Elle devra faire l'objet d'un remboursement intégral au plus tard à l'échéance du 31 octobre 2025. Cette avance ne porte pas d'intérêts.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avance de trésorerie d'un montant de 3 millions d'euros consentie par la communauté d'agglomération d'Annemasse – les Voirons Agglomération.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'avance de trésorerie au profit du Pôle métropolitain du Genevois français
- AUTORISE le Président à signer tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le

ID: 074-200075372-20250716-CS2025_61-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/07/2025

Publié ou notifié le 16/07/2025

Le Secrétaire de séance Vincent SCATTOLIN



Le Président, Christian DUPESSEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.